

# FICHE DE RÉSERVATION 2023

## PERSONNE 1

Nom

.....

Prénom

.....

Adresse

.....

Téléphone

.....

## PERSONNE 2 (SI CONJOINT)

Nom

.....

Prénom

.....

e-mail

.....

Nom et téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence (précisez le lien de parenté)

.....

Chambre double : avec qui souhaitez-vous partager votre chambre double ?

.....

Si vous n'avez pas de nom à indiquer, acceptez-vous de partager une chambre double avec une personne proposée par le CCAS ?

Oui  Non (précisez vos raisons) : .....



# CHOIX DU SÉJOUR

- Votre choix n°1
- .....

- Si vous n'êtes pas sélectionnée(e) pour votre 1<sup>er</sup> choix :

- › Votre choix n°2
- .....

## VOTRE CONDITION PHYSIQUE

Cochez la case correspondant à votre situation

- Mobilité totale** : 

Je suis capable de marcher 6 à 10 km par jour et je suis autonome dans les actes de la vie quotidienne.

- Mobilité modérée** : 




Je suis capable de marcher 3 à 6 km par jour et je suis autonome dans les actes de la vie quotidienne.











- Mobilité légère** : 

J'ai des difficultés à faire plus de 3 km par jour et je suis autonome dans les actes de la vie quotidienne.

- › Je suis capable de gérer le transport de mes bagages  **oui**  **non**

### Rythme des activités

- **Doux** (1 ou 2 excursions dans la semaine) : 
- **Modéré** : (3 ou 4 excursions dans la semaine) 
- **Soutenu** : (excursions tous les jours) 

	Lacs italiens	Ronce-les-Bains 	Chédigny 	Croatie
Mobilité				
Rythme				

# RÈGLEMENT

## • Modalités d'inscription

L'accès aux séjours concerne les Achérois de 65 ans et + inscrits auprès du CCAS de la Ville d'Achères. Le dossier de demande d'inscription aux séjours est disponible à l'accueil de l'Espace Familles à partir du 23 janvier. Il devra être complété et déposé **au plus tard le 17 février 2023**.

## • Les modalités de sélection

En fonction du nombre de places ouvertes et par rapport aux fiches de demande d'inscription enregistrées, un classement prioritaire sera établi de la manière suivante :

- 1 ▪ L'adéquation du séjour avec la capacité physique de la personne
- 2 ▪ Les personnes souhaitant partager leur chambre
- 3 ▪ Les personnes non-imposables (uniquement pour les séjours ANCV)
- 4 ▪ Les personnes n'ayant jamais participé à un séjour organisé par le CCAS

**Tout dossier déposé en dehors de la campagne d'inscription  
et/ou incomplet sera refusé.**

## • La confirmation de l'inscription

Votre inscription sera confirmée par courrier. Ce dernier vous précisera les modalités de votre participation au séjour à régler par chèque : le ou les acomptes et le paiement du solde 30 jours avant le départ. Un certificat médical vous sera également transmis dans ce courrier. Ce document devra être daté et signé par votre médecin et remis au CCAS dans les 3 mois qui précèdent votre voyage.

## • La liste d'attente

En raison d'un nombre important de demandes, des personnes sont susceptibles d'être sur liste d'attente. Elles pourront d'être contactées jusqu'à 2 semaines avant le départ du séjour en cas de désistement.

## • Les chambres individuelles

Leur nombre étant très limité, elles seront accordées sur justification ou recommandations médicales.

## • Le désistement et l'annulation

Une fois l'inscription validée par le CCAS, les participants sont engagés. Les désistements doivent être annoncés au plus tard deux mois avant le départ. Dans ce cas, les acomptes seront restitués sur présentation d'un certificat médical précisant l'incapacité à effectuer ce séjour ou pour force majeure. Passé ce délai, l'annulation du fait des participants entraînera des pénalités et le remboursement partiel sera soumis aux barèmes fixés par l'assurance multirisque.

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales  
et des modalités pratiques mentionnées ci-dessus**

Fait à Achères, le .....

**Signature (pour les couples, les 2 signatures)**

### **Dossier de demande d'inscription à déposer à l'Accueil de l'Espace Familles au plus tard le 17 février 2023 :**

- la fiche d'inscription dûment remplie et signée au dos
- une copie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité
- une copie du dernier avis d'imposition pour les séjours ANCV

### **DROIT À L'IMAGE**

**J'autorise le CCAS à exploiter mon image dans les publications  
municipales  oui  non**

Les données collectées directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour objet votre inscription aux activités organisées par la Direction de l'action sociale et de la solidarité. Ces informations sont à destination exclusive de la Ville et du CCAS.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles, en contactant le service informatique :

- par courrier à : Hôtel de Ville 8 rue Deschamps Guérin 78260 Achères
- par mail à : [informatique@mairie-acheres78.fr](mailto:informatique@mairie-acheres78.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.